

Repères pour les éducateurs

BIENTRAITANCE **VIGILANCE** **ASSISTANCE**



« Celui qui accueille un enfant en mon nom, il m'accueille, moi. »
(Mt 18, 5)



2026-2027

La prévention ne se résume jamais à un ensemble de protocoles ou de procédures. Il s'agit de contribuer à instaurer, dans toute l'Église, une culture de l'attention, dans laquelle la protection des mineurs et des personnes en situation de vulnérabilité n'est pas considérée comme une obligation imposée de l'extérieur, mais comme une expression naturelle de la foi. Cela nécessite donc un processus de conversion où les souffrances des autres sont entendues et nous poussent à agir. [...]

La protection des mineurs et des personnes en situation de vulnérabilité est un signe de communion et de responsabilité partagée. Elle n'est pas un domaine isolé de la vie ecclésiale, mais une dimension qui imprègne la pastorale, la formation, la gouvernance et la discipline. Chaque pas en avant sur ce chemin est un pas vers le Christ et vers une Église plus évangélique et plus authentique.

Léon XIV
à l'assemblée plénière
de la Commission pontificale de la protection des mineurs

LE MOT DE NOTRE ÉVÊQUE



Chers amis,

Vous avez accepté de partager la Bonne Nouvelle du Christ ressuscité avec des enfants et des jeunes du diocèse, ou des personnes fragiles ou vulnérables. Soyez en remerciés. Votre engagement est précieux pour chacun d'entre eux et pour l'ensemble de notre communauté.

La mission des éducateurs chrétiens est de contribuer à la croissance humaine et spirituelle d'enfants et de jeunes appelés à vivre en témoins heureux de l'Évangile.

Pour que l'Eglise continue à progresser, il est indispensable que nous nous donnions ensemble des repères clairs, connus de chacun, régulièrement évalués. Leur respect permettra d'édifier des relations toujours plus ajustées et bienfaisantes.

J'invite chacun de vous à être acteur de cette démarche avec une grande détermination et sans relâche. Que nos efforts soient bénis, persévérants et féconds.

Mgr Matthieu Rougé,
évêque de Nanterre

Seigneur,
Fais de notre Église une maison sûre et bienfaisante pour chacun.
Fais de chacun d'entre nous
des serviteurs de la véritable liberté spirituelle de tous.
Garde-nous dans ta lumière, ta vérité et ta paix,
Amen !

FORMATION ET PROTOCOLE D'ENGAGEMENT 2026-2027

1 LE SERVICE DE LA PROTECTION DES MINEURS

Créé par notre évêque, le service pour la protection des mineurs et des personnes vulnérables aide les éducateurs (laïcs, consacrés et prêtres) du diocèse à assumer leur mission, tout en veillant au bien-être et au respect de chacun.

2 LE PROTOCOLE DIOCÉSAIN

OBLIGATOIRE POUR TOUTE PERSONNE
EN MISSION AUPRÈS DES JEUNES

- Présenter votre Carte Nationale d'Identité.
- Présenter votre extrait de casier judiciaire B3 (tous les ans).   le demander
- Valider la formation en ligne « **STOPABUS : Protéger l'enfance** » ou présenter le certificat de validation.
Ces deux démarches se font avec votre responsable.
- Signer la **fiche d'engagement** à la fin du livret : en remettre un exemplaire à votre responsable et conserver le second ou le remplir en ligne (lien donné par votre responsable)
- Et pour les personnes qui s'engagent pour la 1ère fois :
Formation initiale ; acquérir des repères communs pour
 - avoir une attitude ajustée
 - repérer des situations problématiques ou des mineurs en fragilité
 - agir dans les différentes situationsApprofondir autour de situations concrètes

Choisissez votre date :



Jeudi 15 octobre à Neuilly-sur-Seine
Mardi 12 janvier à Bourg-La-Reine
Mardi 4 mai à La Garenne-Colombes



3 FORMATION COMPLÉMENTAIRE

UN VRAI PLUS POUR VOTRE MISSION PARTICULIÈREMENT SI VOUS ÊTES RESPONSABLE D'ÉQUIPE OBLIGATOIRE POUR LES AUMÔNERIES

Suivre la [Formation à la Responsabilité Éducative et Civile \(FREC\)](#).
Se former au cadre légal et à la bonne posture de l'éducateur
Une journée au choix (9h-17h) :



vendredi 26 ou samedi 27 février - Suresnes
samedi 13 ou dimanche 14 mars - Châtillon

SOIRÉE D'APPROFONDISSEMENT GESTION DE CRISE

Analyse des risques et gestion de crise:
Evaluer les risques de crises en amont
Discerner la la réponse à apporter à la crise
Relancer la vie du groupe, témoin de la crise
 Jeudi 11 mars - Maison diocésaine

PARTAGE ET RELECTURE D'UNE SITUATION

sur demande

Forum EARS (Forum Éducation affective, relationnelle et sexuelle)

Les relations affectives à l'épreuve du numérique.
Donner des repères aux éducateurs et aux parents via des
conférences et la rencontre d'association sur cette thématique.
 Samedi 23 janvier - 9h-13h - Maison des Familles - Boulogne

4 FACE À UNE SITUATION PARTICULIÈRE

Si vous hésitez sur la conduite à tenir face à
une situation inquiétante, une procédure à
suivre... nous pouvons y réfléchir ensemble.

Service diocésain de la protection des mineurs
protectiondesmineurs@diocese92.fr
07 57 41 45 13



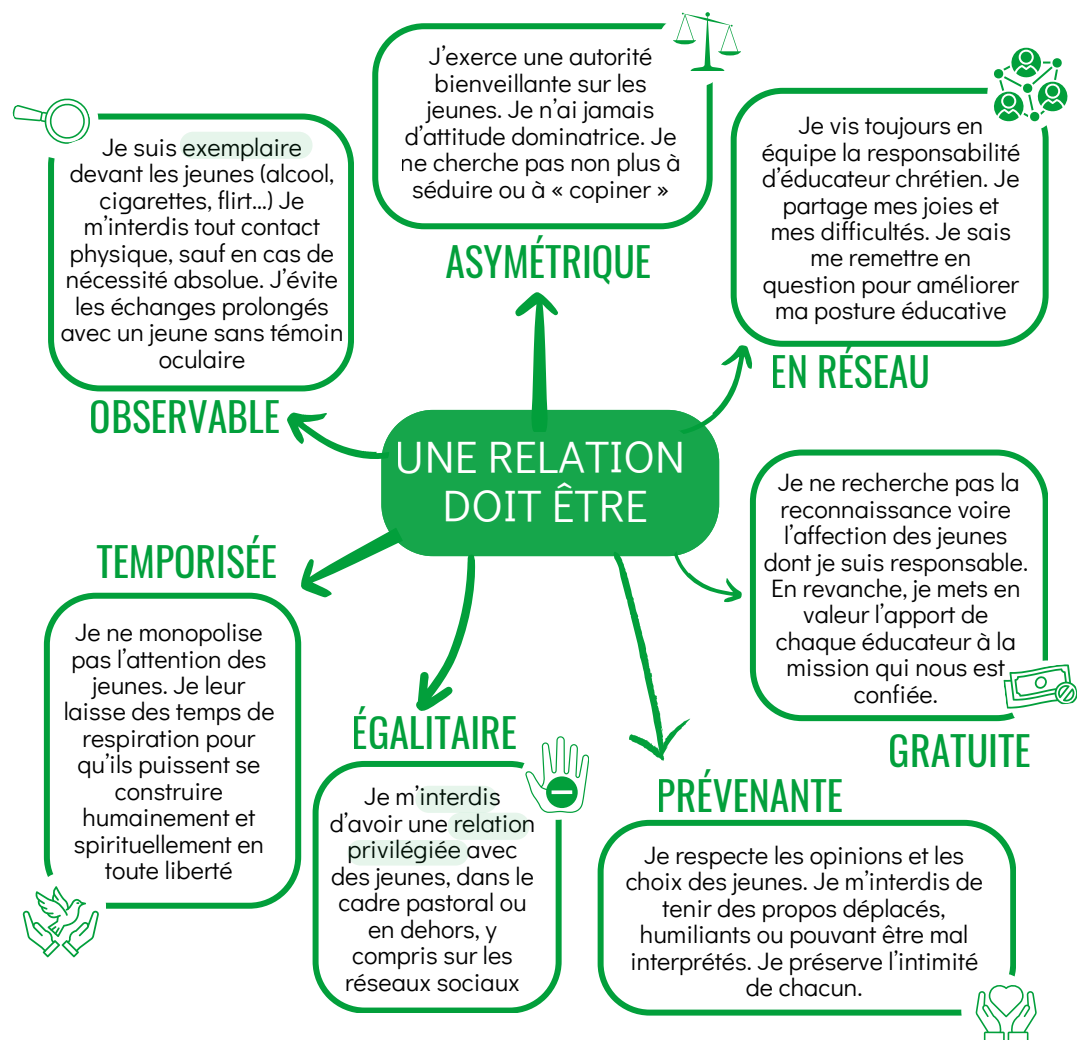


BIENTRAITANCE TOUS CONCERNÉS

Éduquer est d'abord une affaire de relations entre personnes.

Quelle que soit la différence d'âge, les éducateurs sont en position d'autorité sur les enfants et les jeunes qui leur sont confiés ; ils sont garants des règles de la vie collective, de la sécurité et du bien-être de chacun.

1- J'adapte mon comportement à la mission qui m'est confiée.



2- Je donne aux jeunes les clés pour qu'ils puissent eux aussi construire des relations bienveillantes avec les autres.

(N'oublions pas qu'entre 30 à 40% des mineurs abusés sexuellement le sont par d'autres mineurs de moins de 15 ans.)



J'établis avec chaque jeune une relation marquée par la bienveillance et le respect Il saura ensuite construire avec les autres le même type de relations.



J'aide les jeunes à distinguer ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas, en particulier dans les relations avec les autres, adultes ou jeunes



Je mets en valeur un esprit collectif, afin que le respect et le bien-être de chacun soit sous la responsabilité de tous.

J'explique les règles de vie du groupe, ainsi que le projet pédagogique. Je les rappellerai chaque fois que je le jugerai nécessaire Les mineurs doivent aussi respecter les autres et respecter la loi.



J'alerte les jeunes sur les excès de la communication via les réseaux sociaux et je pose un cadre strict concernant la publication des photos ou des vidéos dans le cadre de l'activité pastorale.



BONNE PRATIQUE

Tout ce que vous faites ou dites doit pouvoir être vu ou entendu par vos collègues sans que cela ne vous mette mal à l'aise.





VIGILANCE TOUS ATTENTIFS

1- Signaux d'alerte dans le comportement d'un adulte et/ou d'un mineur agresseur.

Une grande prudence s'impose, car il y a très peu de critères clairs et déterminants pour repérer un agresseur pédo-sexuel ou une relation sous emprise. Certains signes nécessitent néanmoins une vigilance particulière.



Bruits qui circulent ou malaise relationnel persistant (même s'il relève seulement d'une intuition)



Est toujours accompagné du même enfant ou du même petit groupe

Ne participe pas au travail d'équipe : partage d'expérience, relecture de mission..



Participe à des activités extérieures à la mission avec les jeunes (cinéma, café...)



Reste isolé : pas de relations avec le reste de l'équipe



Offre facilement des cadeaux de façon ciblée



BONNES PRATIQUES

- Posez un regard attentif sur chacun.
- Partagez vos observations et doutes avec l'équipe.
- Notez factuellement les faits quand ils se multiplient.

Pour les adultes qui se sentent attirés sexuellement par les enfants, il existe un Service Téléphonique d'Orientation et de Prévention
STOP : 0806 23 10 63 (Appel non surtaxé).
Des professionnels de santé peuvent aider en toute confidentialité.

2- Signaux d'alerte chez l'enfant victime potentielle.

S'il s'avère difficile de détecter une situation d'abus sexuels, deux pistes sont à privilégier pour favoriser la prise de parole de l'enfant ou du jeune :

- 1 - une éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle dès le plus jeune âge (qui relève des parents principalement)
- 2 - demeurer attentif aux signaux d'alerte



RELATIONS AVEC LES AUTRES

Reste isolé ou bien agressif envers les autres jeunes, parfois "tête de turc" du groupe.



Se méfie des adultes, en a peur, ou au contraire se cramponne à l'un d'eux.



Refuse net d'aller à un endroit, y compris dans un lieu où il allait volontiers auparavant.



SEXUALISATION EXCESSIVE

Chez les plus petits, utilise un vocabulaire très cru peu adapté à son âge. Fait des dessins très sexualisés.



Se comporte de façon excessive (voyeurisme / exhibitionnisme). Devient agressif.



Consommation régulière d'images ou vidéos à caractère pornographique.

18+

COMPORTEMENT

Tristesse, désintérêt pour tout, crises de larmes sans raison apparente.



Maux de ventre, de tête, insomnies, troubles alimentaires ; recours fréquents à l'infirmerie.



Blessures volontaires sur soi-même, scarification.



Hygiène très déficiente.



Changements brutaux de comportement.



Agitation anxieuse ou recherche de sensations fortes, de mises en danger.



Attention : soyons aussi vigilants au comportement de la famille, et de l'entourage du jeune.



Addictions (réseaux sociaux, jeux vidéos, alcools, drogues...)





je vois

signalement ?

119 ? *service diocésain de la protection des mineurs ?*



j'en parle



ASSISTANCE TOUS RÉACTIFS

Repérer et signaler le plus précocement possible les abus de tout ordre permet d'en diminuer le nombre et d'en réduire la durée ; et a une influence directe sur le parcours de reconstruction de la victime.

Conduite à tenir en cas de soupçons de maltraitance

EN TOUTES CIRCONSTANCES

J'écris ce que je vois ou j'entends de façon factuelle. Je m'interdis tout commentaire. Je ne suis pas enquêteur : je ne pose pas de questions aux jeunes, je ne les confronte jamais à l'agresseur présumé ou à d'autres témoins.



Je ne décide pas seul de la suite à donner. J'en parle à mon responsable. Je reste discret.

Je peux demander conseil au service de la protection des mineurs.



FACE À DES SITUATIONS PEU CLAIRES

Je cherche à discerner le plus objectivement possible la situation en échangeant discrètement avec quelques personnes concernées. J'évite toute propagation de rumeur.



EN CAS DE CONFIDENCE D'UN JEUNE

Je le remercie de sa confiance et l'encourage avec bienveillance à parler, avec des questions ouvertes. Je ne mets jamais en doute sa parole. Si les faits sont graves, je le préviens que la loi m'interdit de garder ses confidences pour moi. Je lui rappelle que les adultes sont obligés d'agir lorsqu'un enfant est en danger.



EN CAS D'INFOS PRÉOCCUPANTES

Je n'informe pas la famille avant d'avoir évalué la situation avec un professionnel de la police ou des services sociaux. (CRIP ou 119)

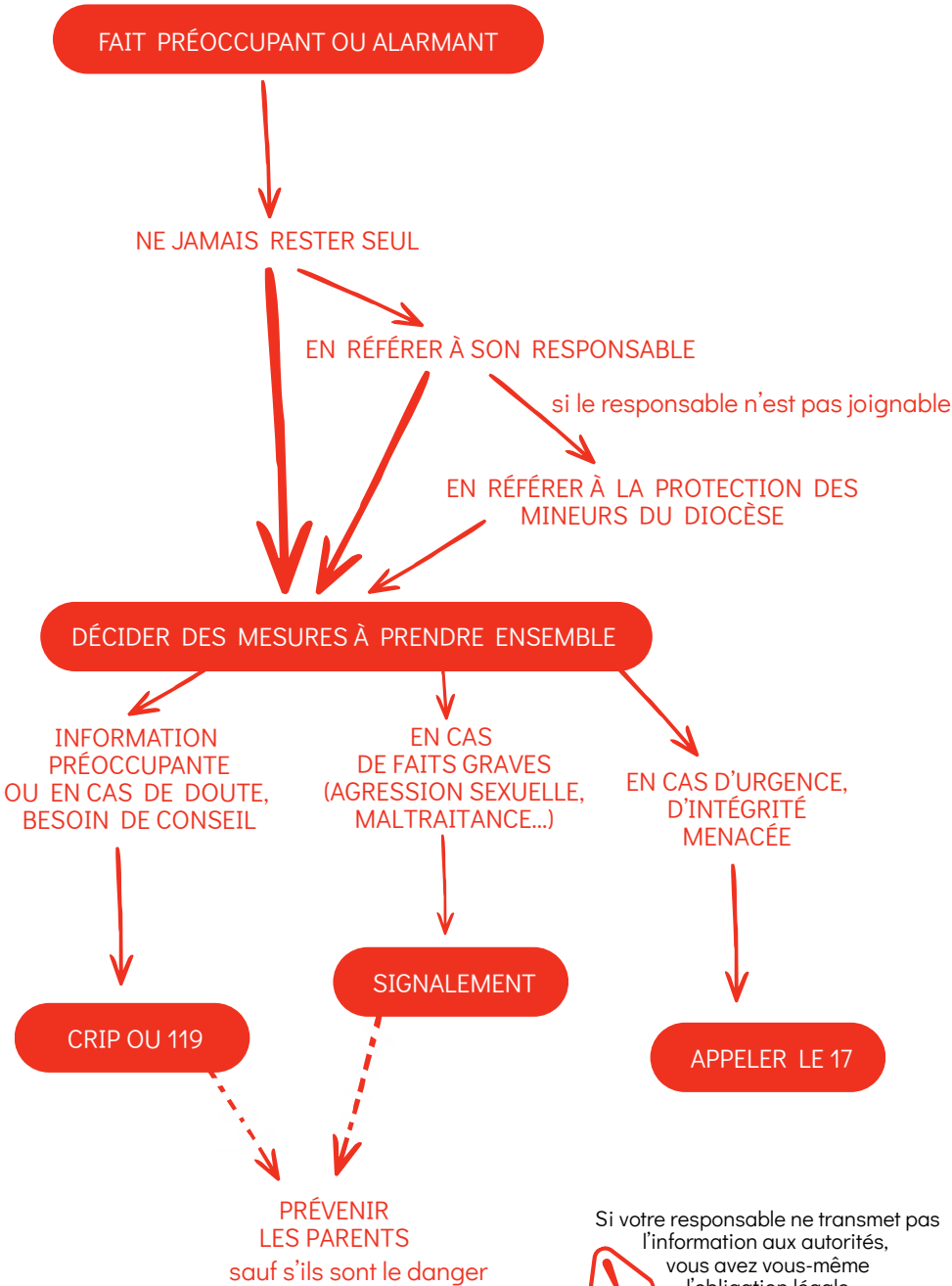


BONNE PRATIQUE

voir pages suivantes

Lorsqu'un enfant vous livre une confidence ou que vous êtes témoin de signes d'alerte, la protection de la victime devient une obligation légale.

DISPOSITIF D'ALERTE



Si votre responsable ne transmet pas l'information aux autorités, vous avez vous-même l'obligation légale d'informer les autorités.



SI UN DANGER EST SUSPECTÉ

Composez le numéro vert national

« Allo enfance en danger » au 119.

Appel gratuit 24h sur 24.

Le témoignage peut être anonyme.

Des professionnels recueilleront auprès de vous un descriptif circonstancié des faits, et vous conseilleront sur la conduite à tenir.

Avant d'appeler, recherchez les coordonnées (et l'âge) du mineur concerné, ainsi que celles de ses parents.



Vous pouvez aussi appeler la **CRIP 0800 00 92 92**
Un numéro d'écoute pour signaler un enfant en danger
ou prendre des conseils

Une équipe pluridisciplinaire joignable
de 9h à 13h et de 14h à 17h30 du lundi au vendredi.

Fermé samedi, dimanche et jour férié.

La CRIP - Cellule de Recueil, de traitement et d'évaluation des Informations Préoccupantes - conseille les professionnels et les particuliers qui se posent des questions à propos de la situation d'un enfant. Les mineurs eux-mêmes peuvent téléphoner au numéro vert mis à disposition.

DANS LES CAS GRAVES QUI NÉCESSITENT UN SIGNALEMENT (CONFIDENCES GRAVES, MALTRAITANCES...)

Faites un signalement au procureur
de la République



Parquet du procureur
de la République
179 avenue F. et I. Joliot-Curie
92000 Nanterre
01 40 97 13 18

EN CAS D'URGENCE, DE DANGER GRAVE IMMÉDIAT

J'appelle le commissariat de police qui assurera
la protection de l'enfant.

17



ADHÉSION À LA DÉMARCHE DU DIOCÈSE DE NANTERRE POUR LA PROTECTION DES MINEURS ET DES PERSONNES VULNÉRABLES

Je, soussigné

☐ M'engage à suivre l'e-formation « Protéger l'enfance » proposée par le diocèse ou à en présenter le certificat pour encadrer les jeunes qui me seront confiés.
Je parle avec mon responsable de l'opportunité de suivre la Formation à la Responsabilité Educative et Civile (FREC).

☐ Atteste sur l'honneur que toutes les informations indiquées dans la fiche remise à mon responsable sont exactes et à jour, et que les copies des documents fournies (carte d'identité - extrait de casier judiciaire n°3) sont conformes aux originaux en ma possession.

☐ Atteste sur l'honneur ne pas faire l'objet d'une suspension ou interdiction d'exercer auprès de mineurs ainsi que de ne pas être l'objet d'une instruction en cours
Rappel : le régime des incapacités professionnelles applicable au secteur social et médico-social, tel qu'issu de l'ordonnance n°2005-1477 du 1er décembre 2005 et codifié à l'article L 321-2 du Code de l'action sociale et des familles, interdit l'exercice d'une fonction à quelque titre que ce soit, dans les services ou lieux de vie et d'accueil recevant des mineurs de manière habituelle et collectivement, à toute personne qui a fait l'objet d'un retrait total ou partiel de l'autorité parentale, ou dont un enfant ou pupille a fait l'objet, en application des articles 375 à 375-8 du code civil, d'une mesure d'assistance éducative qui n'a pas été prise à sa requête.

☐ En soumettant cette fiche administrative, j'accepte que les informations saisies soient traitées pour faciliter la gestion administrative et permettent de me contacter.

Ces informations feront l'objet d'un traitement informatique. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.



Droit à l'image

☐ J'autorise / Je n'autorise pas (rayer la mention inutile) les services diocésains/la paroisse à me photographier - filmer - enregistrer, à reproduire, diffuser et publier mon nom, mon image, ma voix sur tous supports et formats existants ou à venir (notamment papier, audio, vidéo, analogique et numérique, en ligne sur Intranet ou Internet et en télédiffusion) pour une durée de 3 ans à compter de la prise de vue / d'image / de son. Cette autorisation est consentie à titre gratuit, elle ne porte que sur les activités du diocèse / de la paroisse.

Ou (Pour les animateurs mineurs)

☐ J'autorise les services diocésains/la paroisse à photographier / filmer / enregistrer mon fils/ ma fille , à reproduire, diffuser et publier son nom, son image, sa voix sur tous supports et formats existants ou à venir (notamment papier, audio, vidéo, analogique et numérique, en ligne sur Intranet ou Internet et en télédiffusion) pour une durée de 3 ans à compter de la prise de vue / d'image / de son. Cette autorisation est consentie à titre gratuit, elle ne porte que sur les activités du diocèse / de la paroisse.

Signature du responsable légal :

Fait à Le

Signature de l'éducateur
précédée de la mention « lu et approuvé »

Nom.....
Prénom.....
Mission.....

Fait àle.....

Cosignature du responsable qui s'engage
à accompagner et soutenir
dans sa mission

Nom.....
Prénom.....
Mission.....

Fait àle.....

POUR ALLER PLUS LOIN

Site de l'Église Catholique de France
« lutter contre la pédophilie »

[https://luttercontrelapedophilie.catholique.fr/
comment-agir/communiquer/reflexes-a-adopter/](https://luttercontrelapedophilie.catholique.fr/comment-agir/communiquer/reflexes-a-adopter/)



Fédération d'associations France Victimes

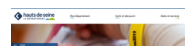
<https://france-victimes.fr/>

Numéro national d'aide aux victimes : 116006



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Contre les
Violences sur
Mineurs



Site du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine

[https://www.hauts-de-seine.fr/mon-departement/
les-hauts-de-seine/missions-et-actions/
solidarites/la-prevention-et-protection-de-lenfance](https://www.hauts-de-seine.fr/mon-departement/les-hauts-de-seine/missions-et-actions/solidarites/la-prevention-et-protection-de-lenfance)



Les différentes situations traitées par le 119

[https://www.allo119.gouv.fr/sites/default/files/
upload/content/actualites/livret-cide-2019-def.pdf](https://www.allo119.gouv.fr/sites/default/files/upload/content/actualites/livret-cide-2019-def.pdf)



Les conseils du major de police Thierry Moulin

[https://lyon.catholique.fr/
agir-ensemble-contre-les-abus-sexuels/
les-infractions-penales-a-caractere-sexuel/](https://lyon.catholique.fr/agir-ensemble-contre-les-abus-sexuels/les-infractions-penales-a-caractere-sexuel/)



Le cyber-harcèlement

<https://e-enfance.org/>

numéro vert Net Ecoute : 3018



Le code pénal prévoit une obligation de signalement pour toute personne ayant connaissance de privations, de mauvais traitements ou d'atteintes sexuelles infligés à un mineur ou une personne vulnérable.

Le code pénal réprime la non-assistance à personne en danger (article 223-6).



En cas de harcèlement scolaire et de cyber-harcèlement : 3018

Service diocésain de la Protection des Mineurs
protectiondesmineurs@diocese92.fr - 07 57 41 45 13

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ET D'ENGAGEMENT

SERVICE

Rôle :

Nom :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Nationalité :

Adresse domicile :

Code postal :

Ville :

Portable :

Tél. 2 :

Email :

Sacraments :

☐ Baptême☐ Eucharistie☐ Confirmation

Formation en Église :

.....

.....

Paroisse :

Diplômes animation :

☐ BAFA☐ BAFD☐ PSC1

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'ACCIDENT

Nom :

Prénom :

Lien de parenté :

Portable :

Tél. 2 :

Cette fiche d'information, complétée et signée, doit être retournée au responsable du service accompagnée des documents indiqués ci-dessous :

☐ CARTE D'IDENTITÉ (copie recto-verso, original vu)☐ EXTRAIT DU CASIER JUDICIAIRE n°3 (présentation de l'original)

L'extrait n° 3 du casier judiciaire s'obtient sur le site internet dédié du ministère de la Justice : <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr>



ADHÉSION À LA DÉMARCHE DU DIOCÈSE DE NANTERRE POUR LA PROTECTION DES MINEURS ET DES PERSONNES VULNÉRABLES

Je, soussigné

☐ M'engage à suivre l'e-formation « Protéger l'enfance » proposée par le diocèse ou à en présenter le certificat pour encadrer les jeunes qui me seront confiés.
Je parle avec mon responsable de l'opportunité de suivre la Formation à la Responsabilité Educative et Civile (FREC).

☐ Atteste sur l'honneur que toutes les informations indiquées dans la fiche remise à mon responsable sont exactes et à jour, et que les copies des documents fournies (carte d'identité - extrait de casier judiciaire n°3) sont conformes aux originaux en ma possession.

☐ Atteste sur l'honneur ne pas faire l'objet d'une suspension ou interdiction d'exercer auprès de mineurs ainsi que de ne pas être l'objet d'une instruction en cours
Rappel : le régime des incapacités professionnelles applicable au secteur social et médico-social, tel qu'issu de l'ordonnance n°2005-1477 du 1er décembre 2005 et codifié à l'article L 321-2 du Code de l'action sociale et des familles, interdit l'exercice d'une fonction à quelque titre que ce soit, dans les services ou lieux de vie et d'accueil recevant des mineurs de manière habituelle et collectivement, à toute personne qui a fait l'objet d'un retrait total ou partiel de l'autorité parentale, ou dont un enfant ou pupille a fait l'objet, en application des articles 375 à 375-8 du code civil, d'une mesure d'assistance éducative qui n'a pas été prise à sa requête.

☐ En soumettant cette fiche administrative, j'accepte que les informations saisies soient traitées pour faciliter la gestion administrative et permettent de me contacter.

Ces informations feront l'objet d'un traitement informatique. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.



Droit à l'image

☐ J'autorise / Je n'autorise pas (rayer la mention inutile) les services diocésains/la paroisse à me photographier - filmer - enregistrer, à reproduire, diffuser et publier mon nom, mon image, ma voix sur tous supports et formats existants ou à venir (notamment papier, audio, vidéo, analogique et numérique, en ligne sur Intranet ou Internet et en télédiffusion) pour une durée de 3 ans à compter de la prise de vue / d'image / de son. Cette autorisation est consentie à titre gratuit, elle ne porte que sur les activités du diocèse / de la paroisse.

Ou (Pour les animateurs mineurs)

☐ J'autorise les services diocésains/la paroisse à photographier / filmer / enregistrer mon fils/ ma fille , à reproduire, diffuser et publier son nom, son image, sa voix sur tous supports et formats existants ou à venir (notamment papier, audio, vidéo, analogique et numérique, en ligne sur Intranet ou Internet et en télédiffusion) pour une durée de 3 ans à compter de la prise de vue / d'image / de son. Cette autorisation est consentie à titre gratuit, elle ne porte que sur les activités du diocèse / de la paroisse.

Signature du responsable légal :

Fait à Le

Signature de l'éducateur
précédée de la mention « lu et approuvé »

Nom.....
Prénom.....
Mission.....

Fait àle.....

Cosignature du responsable qui s'engage
à accompagner et soutenir
dans sa mission

Nom.....
Prénom.....
Mission.....

Fait àle.....